

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
3 février 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 13 février 2023 à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Franck VALETTE, Alain DETERNES, Jean-Marc CARTE, Stéphane HERAULT, Laurent BRUN

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Patrick AMATHIEU

Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier **au titre du dispositif de solidarité départementale année 2023** **N°08/2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les investissements suivants sont éligibles à une subvention du Conseil départemental de l'Allier au titre du dispositif de solidarité départementale pour l'année 2023 :

Mise en place de la Gestion Electronique des Documents : 25 620 € HT

Remplacement serveur secrétariat de mairie : 11 040.67 € HT

Aménagement d'une plateforme plan d'eau : 4 500 € HT

Remplacement porte d'entrée local pétanque : 1250 € HT

Achat désherbeur thermique (achat commun avec la commune de Cressanges) : 5298.83 € HT

Coût total : 47709.50 € HT

Ces investissements peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 50% du coût H.T. du projet sur un montant maximum subventionnable de 10 000 € H.T, soit une subvention de 5 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 47 709.50 € HT

Département : 5 000 € HT

Autofinancement : 42 709.50 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**
- **de solliciter une subvention du Conseil départemental de l'Allier la plus élevée possible dans le cadre du dispositif de solidarité départementale au titre de l'année 2023,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération.**

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 003-210302923-20230213-DEL20230213_08-DE



ONT VOTE POUR : 13
ONT VOTE CONTRE : /
SE SONT ABSTENUS : /
ACTE EXECUTOIRE
Reçu par le représentant de l'Etat le 14/02/2023
et publié le 14/02/2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,
Fait à Tronget, le 14 février 2023

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JD' or similar initials.



Jean-Marc DUMONT